

# Les évasions des prisonniers de guerre de l'Axe au cours de l'année 1946

Laurent ERBS\*

## Résumé

Cet article porte sur les évasions des prisonniers de guerre de l'Axe. Survenues avec une plus forte ampleur en 1946, elles forcent l'attention de l'administration publique. C'était particulièrement le cas dans le département de la Moselle. En effet, à cause de sa géographie, la Moselle était devenue la plaque tournante pour les évadés qui voulaient rejoindre l'Allemagne. L'analyse des archives dévoile une réaction en chaîne entre restrictions et évasions, les unes ayant des incidences sur les autres et *vice versa*. Néanmoins, c'est à la faveur de ce contexte général de pénuries et de défaillances, que le prisonnier, solitaire, parvient, au mieux, à réaliser sa tentative d'évasion.

\*\*\*

La France considérait le travail des prisonniers de guerre de l'Axe comme l'une des formes de réparations de guerre que l'on était en droit d'attendre de l'Allemagne<sup>1</sup>. En outre, on s'accordait sur l'importance numérique de cette main d'œuvre potentielle<sup>2</sup>. Elle apparaissait indispensable pour relever les ruines<sup>3</sup>. Cependant, la pénurie persistante de matières premières compromettait l'emploi des prisonniers à cette tâche. Néanmoins, ils ne devaient pas devenir une charge pour la collectivité, du fait de leur oisiveté qui découlerait d'une inactivité forcée. C'est pourquoi le GPRF élargit l'emploi des PGA à l'ensemble de l'économie. Aussi, en 1944, on organise la transformation des PGA en force de travail. De ce mécanisme de mise au travail généralisée, les évasions constituent des aspects peu connus. L'historiographie a surtout retenu l'étude de la condition de prisonniers et l'emploi des hommes de l'armée hitlérienne. Leur survie, souvent difficile, et leur travail, ont suscité de vives polémiques entre les Alliés et la France, au point de compromettre leur séjour dans le pays<sup>4</sup>. Toutefois, la captivité de ces hommes a principalement été étudiée à partir des années 1990. Elle est perçue indifféremment sous l'angle de la macro histoire ou des études régionales. Pour Fabien

---

\* Docteur en histoire, Metz

<sup>1</sup> AD 57, 11W39, dossier PGA, brochure ministérielle destinée à promouvoir l'emploi des PGA.

<sup>2</sup> AD 57, 11W46, Procès verbal de la réunion des secrétaires généraux pour les affaires économiques, 26 mai 1945. René Pleven voulait reconstituer l'armée de réserve industrielle avec les PGA.

<sup>3</sup> D'après AN 307 AP 184, Danièle Voldman, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*. L'Harmattan, Paris 1997, 487 p. (p. 229).

<sup>4</sup> Voir notamment : François Cochet, « France, 1945 : le dossier controversé des prisonniers de guerre allemands », *L'Histoire*, N°191, septembre 1995, (pp. 44-48).

Théofilakis, c'est surtout du fait d'étudiants et de sociétés d'histoire locale<sup>5</sup>. À ces démarches, s'ajoute l'initiative promue par l'Université du Temps libre du pays de Rennes. Le site Internet de l'institution constitue un centre de renseignements pour le chercheur<sup>6</sup>. Le serveur regroupe témoignages, informations générales et pistes bibliographiques. Néanmoins, le dénominateur commun de ces travaux reste l'inclusion des PGA dans une enveloppe carcérale étendue à l'échelle du pays. Or, ce système présentait des failles si nombreuses que les évasions se multipliaient. Celles-ci prenaient une ampleur telle, qu'en 1946, l'autorité militaire recensait plusieurs centaines de cas par mois<sup>7</sup>. Les prisonniers évadés convergeaient naturellement en direction de l'Allemagne. Aussi, de par sa frontière avec ce pays, l'espace mosellan était le lieu de passage naturel, pour le fuyard qui voulait rejoindre sa patrie. Face aux évasions en masse<sup>8</sup>, Louis Tuaillon, Préfet de Moselle, qualifie son département de véritable plaque tournante pour les évadés allemands<sup>9</sup>. Par conséquent, avec de telles dispositions géographiques, la Moselle devient un observatoire privilégié des fuites de PGA. Dès lors, on peut essayer de comprendre comment la rupture de la détention a été possible malgré l'encadrement répressif. Quels en étaient les faits générateurs ? Comment les modalités de réalisation de l'évasion facilitaient-elles la fuite ? D'autre part, cette approche serait incomplète sans appréhender les incidences de ces évasions, non seulement en terme de perte d'effectifs, mais aussi en terme d'érosion financière. Après avoir entendu les explications de la puissance publique, relatives aux défaillances du système carcéral, la deuxième partie de ce texte sera consacrée aux facteurs de réussite de l'évasion. Enfin, nous chercherons à cerner les mécanismes économiques qui furent perturbés par la fuite de ces hommes, puisque le problème avait atteint une dimension nationale en 1946.

### De multiples déficiences

Évoquer des défaillances du système carcéral c'est admettre l'existence de problèmes structurels et humains. Ceux-là touchent à la fois l'organisation matérielle de l'emprisonnement et le comportement des hommes tenus d'y veiller. Dans cet ordre d'idée, le courrier établi le 6 juin 1946, par Louis Tuaillon, à l'attention du ministre de l'Intérieur est éloquent<sup>10</sup>. Le haut fonctionnaire met en garde l'administration centrale contre la facilité qu'avaient les évadés à traverser la frontière. Longue de 200 Km, le Préfet la décrivait comme un interminable cordon, flanqué d'un garde-mobile tous les kilomètres. De fait, qui voulait rejoindre l'Allemagne de façon clandestine n'éprouvait aucune difficulté à le faire. Il suffisait de trouver, et d'exploiter la faille, de cette frontière en pointillés. L'indigence des moyens attribués à sa surveillance était dénoncée pour expliquer les échappées toujours plus fréquentes vers l'Allemagne. Les exemples des mois de mars et avril 1946 sont diserts. On comptait 1327 évasions en avril contre 596 en mars. Le Préfet les justifiait par les mesures de compression de personnel qui avaient affecté les services de police<sup>11</sup>. La réduction avait

<sup>5</sup> Fabien Théofilakis, « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises au sortir de la Seconde Guerre mondiale », *Revue d'Allemagne*, N° 3 / 4, tome 36, juillet-décembre 2004, (pp. 383-397).

<sup>6</sup> <http://assoc.pagespro-orange.fr/bastas/pga/>

<sup>7</sup> Les rapports de commissions provisoires de la main d'œuvre des quatre départements lorrains recensent mensuellement les évasions des PGA.

<sup>8</sup> AD 57, 11W39, dossier PGA, la gravité du problème des évasions de PGA. Préfecture de la Moselle, 24 mai 1946.

<sup>9</sup> AD 57, 11W39, dossier PGA, courrier de Louis Tuaillon, Préfet de la Moselle, 6 juin 1946.

<sup>10</sup> AD 57, 11W39, dossier PGA, courrier de Louis Tuaillon, Préfet de la Moselle, 6 juin 1946.

<sup>11</sup> AD 57, 11W39, dossier PGA, rapport de Louis Tuaillon, Préfet de la Moselle au Directeur général de la Sureté, 17 mai 1946.

touché les inspecteurs en poste à la frontière, mais également les militaires. En effet, trois brigades de gendarmerie mobile actives sur le terrain, réalisaient difficilement une surveillance qui, avant la guerre, était dévolue à douze brigades. À cette carence en effectif, s'ajoute une multiplication des services de police en charge de la surveillance de la frontière. La garde revenait non seulement à la gendarmerie ou à la police nationale, mais également aux Douanes et aux CRS. Dans ces conditions, chacune des forces en présence conservait sa propre appréhension de la surveillance. Dès lors, Louis Tuillon ne pouvait que regretter l'absence d'un organe central de commandement. Celui-ci aurait pu suppléer le manque d'hommes, par une rationalisation des méthodes de surveillance.

Mais, il serait inéquitable d'imputer au seul déficit policier la charge des évasions. En effet, la position du PGA dans la société française avait évolué entre 1944 et 1946. Pour François Cochet, les conditions d'emprisonnement des PGA s'étaient assouplies<sup>12</sup>. Ainsi, les PGA auraient gagné une liberté relative. La possibilité de fréquenter les espaces publics leur était tacitement reconnue dans les villes, alors qu'à la campagne, le logement chez l'habitant était devenu habituel. De fait, la nature coercitive des rapports de la société française avec les prisonniers allemands s'était relâchée. L'assimilation des soldats de l'armée hitlérienne dans la société française aurait éludé leur punition. En effet, la mise au travail des prisonniers aurait agi comme une éponge en absorbant ces hommes dans la société. De ce fait, la nature particulière de cette force de travail a été diluée par son emploi dans les entreprises. Cette dilution semble confirmée par la fonction supplétive qu'avait progressivement acquise le dépôt. Originellement, conçu en tant que « camp d'incarcération des prisonniers de guerre », il se transformait peu à peu en centre de recension des prisonniers disponibles<sup>13</sup>. Ces derniers, lorsqu'ils présentaient une aptitude au travail, logeaient bien souvent chez les employeurs. À charge, pour eux, d'en assurer la surveillance. Or, celle-ci était bien souvent défaillante. Les exemples sont récurrents dans les archives. La fouille du local servant de geôle aux prisonniers était délaissée. En conséquence, les prisonniers avaient tendance à y accumuler les objets nécessaires à leur évasion<sup>14</sup>. Par ailleurs, il arrivait que les patrons négligent la fermeture à clé du local des prisonniers. Ces légèretés constituent une sorte de mesure de la contrainte exercée à l'égard des prisonniers allemands. Finalement, c'est la puissance de cette coercition qui déterminait aussi les modalités dans lesquelles les prisonniers pouvaient organiser leur évasion.

### **Circonstances et déroulement des évasions**

Si les conditions de l'évasion sont difficiles à établir, elles ne peuvent être réduites aux seules insuffisances d'un système carcéral inadapté. Même si celui-ci souffre de lésions fonctionnelles. Le passage à l'acte reste décisif, bien qu'il puisse être facilité par un relâchement des conditions de détention. Cependant, à défaut de pouvoir éclaircir les zones d'ombres qui l'entourent, quelques éléments factuels permettent de mieux comprendre qui étaient les évadés, et la manière dont la fuite a été réalisée<sup>15</sup>.

<sup>12</sup> François Cochet, « France, 1945 : le dossier controversé des prisonniers de guerre allemands »,...*Op. Cit.*

<sup>13</sup> Laurent Erbs, *Le marché du travail dans l'espace lorrain pendant la Reconstruction 1944-1953*, Thèse, (Dir. Pr. Sylvain Schirmann), Université de Metz 2007, 2 Vol., 492 p. (p. 111 et seq.).

<sup>14</sup> AD 57, 11W39, dossier PGA, circulaire du Préfet de la Moselle adressée aux maires, aux sous-préfets, 1<sup>er</sup> juin 1946.

<sup>15</sup> AD 57, 11W39, dossier PGA, état des prisonniers évadés et arrêtés du 9 au 15 juin 1946. La source utilisée est « l'état des PGA évadés et arrêtés » pour la semaine du 9 au 15 juin 1945. Ce document rédigé par l'autorité militaire dresse la liste de 137 cas d'arrestations de PGA évadés. Les renseignements exploités sont l'état-civil,

La source utilisée montre une étendue des classes de 1903 à 1928. Avec cette amplitude de 25 ans, aucune génération intermédiaire n'était épargnée du port de l'uniforme. La jeunesse apparaît comme un état récurrent parmi les prisonniers allemands. Le cadet, Gunther Gentler avait 18 ans au moment de son arrestation en juin 1946. Il naquit en janvier 1928 à Breslau, l'actuelle Wrocław en Basse-Silésie. Gentler a été intercepté le 12 juin 1946 à la Brême d'Or, après une fuite entamée la veille à partir du dépôt 212 situé à St-Avold. De part son âge, ce prisonnier appartenait aux 20 % de PGA âgés de moins de 21 ans. Leur recensement montre que la moitié d'entre eux n'atteignait pas les 25 ans. À l'inverse, une proportion équivalente de prisonniers dépassait les 34 ans. Le doyen, Otto Krick, était un prisonnier né à Cologne en 1903. Il était l'un des sept quadragénaires de la série. Comment les prisonniers organisaient-ils leur évasion ? Le document reste muet sur ce point. Néanmoins, dans 72 % des cas, envisager le retour en Allemagne était une affaire individuelle ou au plus en duo. Par conséquent, les évasions réalisées en petit groupe relèvent de l'exception. Le compte rendu des militaires, relate l'expérience de trois groupes de trois PGA. Pour chacun des trios l'aventure s'est arrêtée en Moselle, après deux jours de fuite pour trois de ces hommes. L'évasion réalisée en quatuor reste, quant à elle, un fait unique. Quatre Allemands en ont fait l'expérience entre le 2 et le 3 juin 1946. Enfuis de Noisy-le-Sec, ils ont été interceptés le lendemain à la frontière. Dans le même laps de temps, 5 prisonniers ont été capturés le 9 juin, après une évasion réussie la veille à St-Avold. La fuite la plus importante, en termes de participants, a été réalisée par 8 prisonniers. Évadés du camp de Limay, dans la région parisienne, ils ont été capturés à Metz après une cavale de 321 Km. Celle-ci fut réalisée en trois jours. Intervient ici la relation entre la distance parcourue et la durée de la fuite. Elle dépend du moyen de transport utilisé par le prisonnier. De plus, la tendance qui ressort de l'analyse des données montre que la distance parcourue est fonction de la durée de l'évasion. Ce qui signifie que le fuyard utilisait bien souvent la marche à pied comme seul moyen de locomotion. L'exemple le plus frappant est celui réalisé par les prisonniers Scharmentkt et Giese. Évadés le 5 avril 1946 d'un dépôt marseillais, ils furent capturés à Metz, après une escapade de 68 jours.

En somme, ces fuyards ne constituaient qu'une partie des 623 arrestations effectuées en juin 1946<sup>16</sup>. Près de la moitié des évadés provenaient de la France entière. L'autre partie des prisonniers capturés provenait de lieux de détention locaux. Par ailleurs, on ne saurait passer sous silence la croissance des évasions en Moselle. Entre les mois de mai et juin 1946, on recensait respectivement 1 223 évasions, puis 1 800 dans ce seul département<sup>17</sup>. D'autre part, au-delà du problème d'ordre public que soulevait la circulation d'évadés, les incidences économiques des évasions peuvent être abordées.

### La portée des évasions

Pour comprendre la portée des évasions, il faut les replacer dans le contexte du département de la Moselle. En effet, avec la mise au travail des prisonniers, la puissance publique avait tenté de compenser la perte démographique du département. Celle-ci résultait du conflit. De fait, la population active de la Moselle présentait un déficit de 32 500 personnes pendant

---

la date et le lieu d'évasion, la date et le lieu de capture en Moselle. La petite taille de l'échantillon constitue la limite statistique aux résultats cités ici.

<sup>16</sup> AD 57, 11W39, dossier PGA, états des prisonniers évadés, mai, juin 1946.

<sup>17</sup> AD 57, 11W39, dossier PGA, états des prisonniers évadés, mai, juin 1946.

l'immédiat après-guerre<sup>18</sup>. Avec les prisonniers, une sorte d'équilibre numérique avait été atteint en 1946. Le nombre de PGA au travail équivalait grosso modo aux effectifs manquants<sup>19</sup>. Aussi, avec leur taux de réussite évalué à 70 %, les évasions compromettaient ce fragile équilibre démographique.

L'évasion était généralisée à tous les secteurs d'activités employant des PGA<sup>20</sup>. Néanmoins, les fuites n'étaient pas uniformément réparties. En mai 1946, les Houillères, premier employeur des PGA, accusaient une perte de 3% de leur effectif de prisonniers. Ce taux était identique à celui que connaissaient les entreprises du secteur de la « reconstruction ». Par contre, un exemple intermédiaire est fourni par la redoutable activité du déminage. En 1946, le déminage pouvait être considéré comme le 5<sup>e</sup> employeur de PGA. Avec 2 600 prisonniers afférés à cette tâche, on recensait une perte de 5 % due aux évasions. Enfin, la sidérurgie, peu encline à employer des prisonniers de guerre, accusait 7 % de pertes parmi cette main d'œuvre. En d'autres termes : le taux d'évasion varie en raison inverse du taux d'emploi de prisonniers par secteur d'activité.

Si les évasions contribuaient à éroder les effectifs des entreprises, elles pesaient également sur le déficit financier de l'État. En effet, la puissance publique avait instauré le versement d'une indemnité compensatrice à son profit. Celle-ci était due par l'employeur pour chaque PGA utilisé. Plus généralement, l'indemnité compensatrice devait aligner la charge financière de l'emploi d'un prisonnier sur celle de l'emploi d'un ouvrier de la région d'embauche<sup>21</sup>. L'objectif affiché du gouvernement était d'éviter que l'embauche de PGA ne satisfasse le fantasme patronal de la main d'œuvre gratuite. C'est la raison pour laquelle Alexandre Parodi avait prévu d'aligner le coût du travail d'un prisonnier sur celui d'un travailleur salarié<sup>22</sup>. Cette disposition a clairement été précisée par Gaston Cusin lors de la réunion des secrétaires généraux des affaires économiques, les 29 et 30 juin 1945 : « Il est indispensable d'éviter le remplacement d'ouvriers français par des PGA, et il ne faut pas que l'emploi des PGA entraîne un bénéfice pour l'employeur »<sup>23</sup>. D'un point de vue pratique, l'employeur devait s'acquitter de l'indemnité compensatrice avec la même régularité que le versement du salaire dû à un travailleur natif. Techniquement, la valeur de l'indemnité correspondait à la différence entre le salaire d'un ouvrier français de même catégorie que le prisonnier, et les frais que celui-ci avait engendré à l'employeur. À cet égard, entre avril et septembre 1945, les entreprises mosellanes ont versé 81 millions de Francs aux pouvoirs publics en concomitance avec l'emploi de 70 000 prisonniers de guerre de l'Axe<sup>24</sup>.

\*\*\*

<sup>18</sup> AD 57, 11W39, Le problème de la main-d'œuvre et ses aspects particuliers en Moselle. Rapport de la CCI. 25 janvier 1947.

<sup>19</sup> AD 57, 11W39, dossier PGA, états des prisonniers évadés, mai, juin 1946.

<sup>20</sup> AD 57, 11W39, dossier PGA, états des prisonniers évadés, mai, juin 1946.

<sup>21</sup> AD 57, 11W39, dossier PGA, conditions générales d'utilisation des PGA. Instructions relatives à l'utilisation des PGA. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. 28 décembre 1944.

<sup>22</sup> AD 57, 11W39, dossier PGA, circulaire, Ministère du Travail, 8 mai 1945.

<sup>23</sup> AD 57, 11W46, Procès-verbal de la réunion des secrétaires généraux, Ministère de l'Économie nationale. 29-30 juin 1945.

<sup>24</sup> AD 57, 628PER1945, Service des PGA. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*.

Les restrictions provoquées par le contexte général de pénurie apparaissent ici en toile de fond. Elles reflètent les difficultés budgétaires qui contraignent les autorités à réduire l'appareil de surveillance des frontières. Mais ces considérations sont insuffisantes pour expliquer les évasions. Tout juste permettent-elles de justifier la réussite de l'opération. À ces contingences, s'ajoute l'intégration du PGA dans la société française. Elle se fait par l'emploi. Le prisonnier devient transparent dans un système qui a besoin du travail des hommes. D'autre part, le relâchement de la surveillance est amplifié par les négligences humaines. Ce sont autant de faits générateurs qui contribuent à faciliter les évasions. Si l'acte individuel est décisif, d'autres questions restent posées : le dynamisme de la jeunesse est-il un atout pour l'évasion, ou au contraire, l'expérience de la vie due à l'âge est-elle plus efficace ? De même, la solitude facilite-t-elle la fuite, ou au contraire est-elle un handicap ? Il serait hasardeux de rechercher une liaison entre ces caractères. Néanmoins, il semblerait que la solitude du prisonnier facilite le parcours d'une plus longue distance que la fuite entreprise en groupe. En effet, le trajet parcouru entre l'endroit de l'évasion et celui de l'arrestation a tendance à s'accroître lorsque les groupes se désagrègent au profit de l'individu. Œuvre de solitaire, l'évasion tolère peu d'écarts avec la discrétion. Elle devient le facteur clé permettant de survivre dans une société – a priori – hostile. Celle-ci, même, s'efforçant d'étendre la rétention de cette force de travail dans le temps. La pénurie de main d'œuvre en était le mobile avancé.

\*\*\*

### Sources

- Archives départementales de la Moselle :
  - 11W39, dossier PGA
  - 11W46 : rapports des procès-verbaux des réunions de la Chambre de commerce et d'Industrie de Metz.
  - 628PER1945, Journal des débats du Conseil général de la Moselle.
- Université du Temps libre du pays de Rennes : <http://assoc.pagespro-orange.fr/bastas/pga>.

### Références bibliographiques

COCHET, FRANÇOIS  
 « France 1945, le dossier controversé des PGA »  
*L'Histoire*, n° 191, pp 44- 48

MEDDAHI, BERNARD  
*La Moselle et l'Allemagne 1945-1951*  
 Thèse, Université de Metz, 1979, 630 p. (dir. Raymond Poidevin).

THÉOFILAKIS, FABIEN

« Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises au Sortir de la seconde Guerre Mondiale »

*Revue d'Allemagne*, 2004, n°3-4, pp. 383- 397

VOLDMAN, DANIELE

*La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*

L'Harmattan, Paris 1997, 487 p. (Col. Université des sciences humaines de Strasbourg)

WOLFANGER, DIETER

*Nazification de la Lorraine mosellane 1940-1945*

Éditions Pierron, Sarreguemines 1982, 229 p.